



# COMMUNE DE BOFFLENS

## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU

### 29.04.2019

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 17.12.2018
4. Préavis municipal 01/2019 « **Demande de crédit extraordinaire pour le remplacement de la conduite d'eau potable située sous la RC 284-285** »
5. Préavis municipal 02/2019 « **Taxation rétroactive du raccordement à l'eau potable** »
6. Communications diverses de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h01. Et annonce une modification dans l'ordre du jour. Le point 5 est rapporté.

#### **1) Appel**

Le quorum de 23 est atteint. Il y a 29 présents, 9 absents et 6 personnes se sont excusées.

#### **2) Assermentations s'il y a lieu**

Sordet Yves et Pellegrini Mario **sont** assermentés.

#### **3) Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018**

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### **4) Préavis municipal 01/2019 « Demande de crédit extraordinaire pour le remplacement de la conduite d'eau potable située sous la RC 284-285 »**

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Renaud Besson, municipal.

En amont de la lecture du préavis 01/2019, ce dernier procède à une présentation détaillée. Il rappelle les différents chantiers en cours et les incidences de ces

entreprises sur l'éventuelle concrétisation du réservoir et réseau intercommunal. Le remplacement des conduits sous la Route de Croy et la route d'Arnex vise également à donner un signal fort en faveur de, à anticiper de manière réfléchie à la concrétisation d'un réservoir communal. Certes récente, la conduite sous la Route de Croy, conduite principale du futur réseau, n'a pas un diamètre adéquat. Son diamètre est de 150 millimètres. L'ECA exige pour ce type de conduite un diamètre de 200 millimètres. Quant à la conduite sous la Route d'Arnex, une partie de ce tronçon date de 1907. Le remplacement améliorera le système de distribution. Par ailleurs, il sera obligatoirement remplacé lors de la construction de l'intercommunale. À la fin de l'exposé, Renaud Besson détaille le financement pour le remplacement de la conduite d'eau potable.

Il cède la parole aux conseillers et répond à la question:

Jacques Masset demande si la subvention de l'ECA (50.000,-CHF) est acquise. Renaud Besson assure que c'est le cas.

Mario Pellegrini se questionne sur le timing. Pourquoi pas attendre ? Renaud Besson souligne que le forage donne des résultats positifs, que le canton soutient le projet d'un réservoir intercommunal. La concrétisation est à deux doigts de se faire. Bofflens met les chances du côté de la réussite, donne un signal fort.

Nicolas Descombes s'informe sur l'éventuelle évolution des exigences ECA. D'ici 2 à 3 ans, le diamètre exigé des conduites pourrait être plus grand que 2 ? Afin de devancer cette éventualité, la municipalité a prévu de mettre des conduites d'un diamètre 225 millimètres explique Renaud Besson.

Après la présentation et une ronde de questions, Renaud Besson, municipal, lit et commente le préavis municipal 01/2019.

Laurence Mégroz, rapporteur de la Commission des eaux, lit le rapport de la Commission. Elle propose au Conseil d'accepter la demande de crédit extraordinaire.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil:

François Brocard, formule un étonnement. Les conduites de la Route d'Arnex sont anciennes. Le remplacement de celles-ci pouvait être prévu lors de la réfection de la route ? Renaud Besson prend note de la remarque. Il souligne qu'un ensemble de chantiers se sont concrétisés en peu de temps.

Stefan Schmidt comprend l'intérêt de remplacer la conduite de la Route d'Arnex. Or, il se demande s'il n'existe pas une solution pour la route de Croy. Les conduites sont récentes. Par ailleurs, une conduite principale qui traverse le village est-ce optimal ? Pourquoi pas passer en dehors du village ? Renaud Besson indique que ce trajet est celui dessiné par les ingénieurs.

Daniel Besson s'informe sur les subsides AF que l'intercommunale obtiendra grâce à Bofflens. Concernent-elles uniquement la partie qui concerne Bofflens ? La réponse n'est pas encore connue.

Jacques Masset et François Pittet se renseignent sur la participation aux frais par les autres communes ? Les 407.000,- CHF investis en vue du réseau intercommunal, Bofflens sera-t-elle seule à porter cet investissement ? Ou Agier et Arnex participeront-elles ? La logique veut que les autres membres du réseau participent. La également, l'avenir donnera une réponse.

Bernard Roellinger se renseigne sur la date du réservoir actuel et observe qu'il est de toute manière à bout de souffle. Renaud Besson confirme.

Mario Pellegrini se renseigne sur les incidences sur le prix de l'eau. Renaud Besson souligne qu'une projection est difficile à faire. Une multitude de paramètres entre en compte.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le préavis 01/2019. Le Conseil accepte le crédit extraordinaire.

## **2 « Taxation rétroactive du raccordement à l'eau potable »**

Le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Pierre-Alain Fiechter, syndic. Ce dernier explique qu'il s'agit d'une taxe qui existe depuis 2005. La taxe qui a été votée par le conseil, est inscrite dans le règlement des eaux. Or, la municipalité a constaté qu'elle n'a jamais été demandée. En cas de rénovation, la taxe est de 2 pour mille sur la plus-value. Elle est de 3 pour mille pour une construction neuve. Après s'être renseignée légalement, la municipalité a constaté qu'il est possible de réclamer cette taxation jusqu'à 5 ans en arrière. La taxation se fera donc rétroactivement. Renaud Besson souligne que dans les devis des architectes, le montant de la taxe devrait en effet être prévue. Car, elle est stipulée dans le règlement communal.

Le Président, Philippe Monnard, demande si c'était un souhait de l'ancienne municipalité. La municipalité actuelle ne peut répondre à la question. Elle souhaite uniquement informer sur l'application de cette taxe qui a déjà été votée par le conseil.

François Pittet demande si la taxe est également applicable sur une personne qui achète un appartement et fait des rénovations. Renaud Besson affirme que le nouveau propriétaire est taxé sur la plus-value qu'il amène.

6. Communication de la municipalité:

Pierre-Alain Fiechter, syndic, relève deux points:

- il donne quelques informations sur le point à l'ordre du jour qui est reporté: "l'échange de terrain".

Il s'agit plus particulièrement de l'échange de la parcelle de Roberto Mancini avec une parcelle propriété de la commune qui longe la maison de Roberto Mancini. L'échange est fait en vue de pouvoir installer la sous-station de la Romande Energie. L'emplacement initialement prévu pour la sous-station était à côté des moloks sur Chaumy. Différentes personnes se sont opposées. Une solution est cherchée. L'échange de terrain permettra de construire la sous-station sur la parcelle de la commune qui longe celle de l'ancienne parcelle de Roberto Mancini. L'échange arrange les deux parties. Au prochain conseil la question sera abordée.

- il annonce une dépense supplémentaire suite à un litige avec une locataire. La personne en question exige une baisse de loyer depuis 2013 d'environ 200,-CHF par mois. Le tribunal des baux oblige à prendre un avocat. Le coût est de 4000,-CHF.

Christophe Mégroz, municipal des routes, fait:

- un bilan sur l'avancement des travaux de rénovation de la RC 284-285. Il annonce que l'emplacement de l'arrêt de bus sera modifié dès la semaine prochaine, qu'il y aura temporairement plus de bus en direction de Croy. Roselyne Risse demande pourquoi la population n'est pas tenue au courant. Christophe Mégroz assure qu'un tout-ménage a été distribué.
- Propose de réfléchir sur le sort de la fontaine devant la maison de Christophe Le Nedic. Trois solutions possibles: elle est supprimée, elle est restaurée, elle est transformée en bac à fleur. Danièle Roussi souligne que ce point nécessite d'être voté en bonne et due forme.

Magali Descombes tient à informer le conseil sur l'installation de la vidéo surveillance. Le projet a pris un peu de retard. L'installation est reportée

### **Divers et propositions individuelles**

Vincent Monnier revient sur la "Taxation rétroactive du raccordement à l'eau potable". La date qui fait foi, est-ce la date du permis d'habiter ou du permis de construire? Pierre-Alain Fiechter souligne que c'est la date du permis d'habiter.

Andrea Studer se demande ce que la municipalité compte faire avec le cimetière. Son état est quelque peu déplorable. François Pittet est du même avis. Magalie Descombes, municipale, témoigne de sa désolation. En effet personne ne désire s'occuper du lieu. Embaucher une entreprise est coûteux. Elle remettra le problème sur la table et creusera la question en municipalité. Bernard Roellinger rappelle que peu de monde vient au coup de balai. Un effort collectif peut être fait? Danièle Roussi souligne qu'il y a des personnes qui font des efforts à titre individuel.

Bernard Roellinger demande pourquoi les pv's en ligne datent de 2016. Pourquoi la commune ne met pas les préavis en ligne? Iphigeneia Debruyne mettra les pv en lignes. Elle vient d'obtenir les codes.

Mario Pellegrini demande si c'est possible de faire une collecte de flaconnages séparée? La municipalité et maints conseillers affirment que l'élargissement du tri n'est pas souhaité.

Daniel Besson propose que les parents et grands-parents concernés par la place de jeux pour enfants s'activent pour lancer du sponsoring et se préoccupent eux-mêmes de l'entretien de la place de jeux.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Philippe Monnard, remercie l'assemblée et termine la séance à 21:40.

Le Président du Conseil :

Ph. Monnard

La secrétaire :

I. Debruyne